

Règlement intérieur du Cercle Franco-Coréen

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser les statuts de l'association **Cercle Franco-Coréen (CFC)**, dont l'objet est de permettre des rencontres amicales, en langue française, entre Coréennes, Françaises et francophones afin de favoriser une meilleure connaissance et compréhension réciproque.

Il est également consultable sur le site de l'association à l'adresse suivante :

<https://www.cerclefrancocoreen.com>

Titre I : Membres

Article 1er – Composition

L'association Cercle Franco-Coréen est composée des membres suivantes :

Membres d'honneur : l'épouse de l'Ambassadeur de France en poste à Séoul est, de droit, Membre d'Honneur de l'Association. Elle peut, à ce titre, participer aux réunions du Bureau - dont elle sera informée systématiquement - avec rôle de conseil. Cette faculté ne l'empêche pas de présenter sa candidature au Bureau.

Membres ou adhérentes : sont considérées comme telles celles qui prennent l'engagement de verser annuellement une cotisation dont le montant est fixé par le bureau.

Article 2 – Cotisation

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation (sauf s'ils en décident autrement de leur propre volonté). Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Le montant de celle-ci est fixé chaque année par le bureau.

Le montant de la cotisation est fixé à la somme de 50 000 wons. Le versement de la cotisation doit être effectué par virement ou en espèces. Un reçu sera délivré.

La cotisation s'élève à 50 000 wons du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante ; en revanche, en cas d'adhésion après le 1^{er} janvier de l'année en cours, le montant de la cotisation est réduit à 30 000 wons.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise.

Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion d'un membre en cours d'année.

Article 3 - Admission de nouvelles membres

L'association **Cercle Franco-Coréen** peut à tout moment accueillir de nouvelles membres. Celles-ci devront respecter la procédure d'admission suivante :

- **Remplir un formulaire d'adhésion en ligne qui emporte acceptation de la politique d'adhésion à l'adresse suivante**
<https://www.cerclefrancocoreen.com/pour-nous-rejoindre/> ;
- **Régler le montant de la cotisation d'adhésion en espèces ou par virement bancaire ;**
- **Recevoir son numéro d'adhérente par mail ce qui confirme l'adhésion à l'association.**

Une copie du bulletin d'adhésion est annexée au présent règlement intérieur (annexe 1).

Article 4 – Respect mutuel entre les membres du Cercle Franco-Coréen

Les statuts de l'association n'ayant pas prévu de procédure disciplinaire, le présent règlement intérieur rappelle que les relations entre les adhérentes doivent être animées par de la bienveillance, de la fraternité et de la cordialité. Si un des membres faisait preuve d'un comportement inapproprié, d'une agression, d'une diffamation à l'égard d'un autre membre de l'association ou à l'égard du bureau, une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée dans des délais raisonnables.

Une convocation à l'AGE sera envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception aux personnes concernées.

En cas de non-réponse du membre concerné, une suspension de son adhésion sera décidée.

Article 5 – Démission

Un membre démissionnaire devra adresser par courrier électronique sa décision de démissionner de l'association aux secrétaires cfc.secretaire@gmail.com
Le membre démissionnaire ne peut prétendre à une restitution de cotisation.

Article 6 – Participation aux sorties culturelles et à l'activité « randonnée-marche » des membres de la famille des adhérentes en visite à Séoul.

Pour des questions de responsabilité, l'Association Cercle Franco-Coréen doit encadrer la participation de non-membres aux sorties culturelles et aux activités proposées.

Le principe est que seules les adhérentes, à jour de cotisation, peuvent participer aux sorties culturelles et aux activités organisées par l'Association Cercle Franco-Coréen.

Toutefois, une ou plusieurs membres de la famille pourront participer aux sorties et à l'activité randonnée-marche aux conditions cumulatives suivantes :

- avoir obtenu l'accord préalable de l'animatrice en charge de l'activité « randonnée-marche » ou de la personne en charge de la sortie culturelle
- la participation est subordonnée à l'existence d'une place disponible (la liste d'attente composée des adhérentes doit avoir été épuisée également)
- signer une décharge de responsabilité de l'Association en cas de tout dommage (moral ou corporel) qu'elle pourrait subir lors de l'activité « randonnée-marche » ou de la sortie culturelle.

Est annexé au présent règlement intérieur, le formulaire de décharge de responsabilité (annexe 2)

Titre II : Fonctionnement de l'association

Article 7 - Le bureau

Conformément à l'article 11 des statuts de l'association, le bureau a pour objet de prendre des décisions pour l'administration et la gestion de l'association Cercle Franco-Coréen.

Il est composé de 10 membres au moins et 20 membres au plus. 2 Présidentes élues par le Bureau, 2 Trésorières, 2 Secrétaires.

Ses modalités de fonctionnement sont décrites dans le titre IV des statuts.

Article 8 - Assemblée Générale Ordinaire

Le fonctionnement de l'Assemblée Générale Ordinaire est décrit dans le titre V des statuts (article 14)

Le vote des résolutions s'effectue par bulletin secret déposé dans l'urne tenue par le secrétaire de séance ou via tout autre mode de scrutin comme un vote en ligne.

Article 9 - Assemblée Générale Extraordinaire

Le fonctionnement de l'Assemblée Générale Ordinaire est décrit dans le titre V des statuts (article 15)

Le vote des résolutions s'effectue par bulletin secret déposé dans l'urne tenue par le secrétaire de séance ou via tout autre mode de scrutin comme un vote en ligne.

Titre III : Dispositions diverses

Article 10 - Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'association Cercle Franco-Coréen est établi par le bureau.

Il peut être modifié sur proposition du bureau et doit être soumis à un vote en Assemblée Générale Extraordinaire.

Le nouveau règlement intérieur sera adressé à chacun des membres de l'association par mail par une des deux secrétaires.

A Séoul, le 16 juin 2023

한불 부인회 내규

이 내규는 한불부인회 (CFC : 프랑스어를 사용하는 한국인과 프랑스인 및 프랑스어를 쓰는 사람들 간 친선과 상호 지식, 이해 증진을 위한 우호적인 만남을 위한 협회) 의 정관을 명확히 하는 것을 목표로 한다.

이는 협회 웹사이트 <https://www.cerclefrancocoreen.com>에서도 확인할 수 있다.

제 1 장 : 회원

제1조 - 구성

한불 부인회는 다음과 같은 회원으로 구성되어 있다.

명예회원: 서울 주재 프랑스 대사 부인은 협회 명예회원의 자격이 있다. 그는 자문 역할로 임원 회의에 참석할 수 있다. 또한 임원으로 출마할 자격을 가진다.

임원 또는 가입 회원 : 연회비를 지불하기로 약정한 자로 간주되며 그 금액은 임원회에서 결정한다.

제2조 – 회비

명예 회원은 회비를 납부하지 않는다 (자의로 회비를 납부할 수도 있다). 가입 회원은 연회비를 납부해야 한다. 이 금액은 매년 임원회에서 결정한다.

회비는 5만원으로 정한다. 회비 납부는 은행 송금 또는 현금으로 납부할 수 있으며 영수증이 발급된다.

9월 1일부터 다음해 8월 31일까지 연회비는 5만원이고, 이듬해 1월 1일 이후 가입은 3만원으로 할인된다.

협회에 납부한 모든 회비는 협회에 귀속된다. 탈퇴, 회원 제명 시 회비 반환을 요구할 수 없다.

제3조 - 신규 회원 가입

한불 부인회(CFC) 회원 가입은 상시 가능하며, 다음과 같은 승인 절차가 필요하다.

- 다음 주소

<https://www.cerclefrancocoreen.com/pour-nous-rejoindre/>에서 회원 정책의 수락을 의미하는 온라인 회원 양식을 작성

- 회비를 현금 또는 계좌이체로 납부

- 이후, 이메일을 통해 협회 회원번호 부여

*가입 신청서 사본은 본 절차규칙에 별첨.

제4조 - 한국 프랑스 여성회(CFC) 회원간의 상호 존중

협회의 정관이 법적 징계 절차를 규정하고 있지 않기 때문에 이 내규는 회원관의 관계가 자발적인 유대와 우애로 이루어져야 함을 상기한다. 회원 중 1인이 협회 내 타 회원 혹은 임원회에 대한 부적절하거나 공격적인 행동, 명예 훼손을 한 경우, 임원회는 적절한 시기 내에 임시 총회를 소집할 수 있다.

이 경우 해당 회원에게 내용 증명(등기 우편)이 발송된다. 해당 회원이 응답하지 않는 경우, 회원 자격 정지가 결정될 수 있다.

제5조 -탈퇴

탈퇴 회원은 탈퇴 의사를 임원회 내 서기 에게 이메일 (cfc.secretaire@gmail.com)로 발송한다. 탈퇴 회원은 회비 반환을 청구할 수 없다.

제6조 – 회원 가족 또는 서울 방문 지인의 문화 탐방과 등산 활동 참여. 안전상의 책임을 위해, CFC는 비회원의 문화 탐방 및 등산 활동 참여를 다음과 같이 규정한다.

원칙은 회비를 납부한 회원에 한해 CFC의 문화 탐방과 CFC에서 조직하는 활동에 참여할 수 있다.

그러나 한 명, 혹은 다수의 가족 구성원이 등산이나 문화 탐방에 참여할 수 있다.

조건은 다음과 같다

- 등산 혹은 문화 탐방 진행자의 사전 동의
- 참석 가능한 공석 여부 (대기자 명단 내 기존 회원이 우선)
- 등산 혹은 문화 탐방 중 (도덕적 혹은 신체적) 사고가 발생할 경우 협회의 면책 조항에 서명

*면책 양식은 본 절차규칙에 별첨.

제 2 장 : 협 회 의 운 영

제7조 – 임원회

협회 정관 11조에 따라, 임원회는 한불부인회(CFC)의 운영 및 운영에 대한 결정을 내린다.

10명 이상 20명 이하의 임원으로 구성된다 : 임원회에서 선출된 2명의 회장,

2명의 회계, 2명의 서기.

운영은 정관 IV에 설명되어 있다.

제8조 - 정기총회

정기총회의 운영은 정관 제5조(제14조)에 기재되어 있다.

결의에 대한 의결은 총회 서기가 소지하고 있는 투표함에 비밀투표 또는 온라인 투표 등의 방식으로 한다.

제9조 - 임시총회

정기총회의 운영은 정관 제5조(제15조)에 기재되어 있다.

결의에 대한 의결은 총회 서기가 소지하고 있는 투표함에 비밀투표 또는 온라인 투표 등의 방식으로 한다.

제 3 장 : 기 타 조 항

제10조 – 내규의 수정

한불부인회(CFC) 협회의 절차 규칙은 임원회에서 설정한다.

임원회의 제안에 따라 수정할 수 있으며 임시 총회에서 표결에 제출해야 한다.

새로운 절차 규칙은 두 명의 서기 중 한 명이 이메일로 협회의 각 회원에게 발송한다.

ANNEXES

Annexe 1 : Bulletin d'adhésion : www.cerclefrancocoreen.com/pour-nous-rejoindre/

BULLETIN D'ADHESION 회원 등록서

Ces données nous permettront de vous enregistrer sur nos listes de diffusion pour la newsletter des sorties et activités. L'inscription à l'association ne sera effective qu'après réception de la cotisation d'adhésion.

* Required

Email* You email

*

Renouvellement d'Adhésion
Nouvelle Adhésion

Si vous renouvelez votre adhésion, merci d'inscrire votre numéro d'adhérente commençant par 17... ou 18...ou 19...ou 20... Your answer

NOM 성 (en MAJUSCULES)* Your answer

PRENOM 이름* Your answer

EMAIL* Your answer

*KAKAO ID (nom ou téléphone utilisé lors de la création du compte Kakao) * en indiquant votre Kakao ID vous acceptez de faire partie du groupe Kakao du CFC Your answer

TÉLÉPHONE Your answer

ADRESSE POSTALE (GU, DONG, BÂTIMENT) Your answer

Souhaitez-vous faire apparaître votre adresse sur l'annuaire ? OUI NON

COMMENTAIRE Your answer

Politique d'adhésion

Toute participation aux événements organisés par le CFC se fera sous mon entière responsabilité (Assurance Responsabilité Civile vivement conseillée) et je ne saurai tenir responsable le CFC en cas d'accident.

본인은CFC가 주관하는 모든 활동에 참여하는 동안 생길수 있는 불의의 사고에 대해 CFC에 책임을 묻지 않는 것에 동의합니다 (일상생활 배상책임보험에 가입하시길 권장합니다).

Le CFC décline toute responsabilité en cas de dommages matériels ou physiques subis ou occasionnés par ses membres lors des activités ou sorties qu'il organise.

본인은 CFC가 주관하는 모든 활동 (activités ou sorties) 중에 생길 수 있는 재산피해 또는 물리적 손상에 대해 CFC 에 책임을 묻지 않는 것에 동의합니다.

J'accepte le règlement intérieur.

한국 프랑스 여성회 내규에 동의합니다

J'accepte d'être photographiée dans le cadre de mes activités au sein du CFC et autorise l'association à utiliser mon image pour toutes diffusions et sur tous supports jugés utiles pour promouvoir son activité.

본인은 CFC 활동 중 본인의 사진 촬영에 동의 하며, 촬영된 사진이 CFC 홍보를 위해 사용될 수 있음에

Règlement intérieur du Cercle Franco-Coréen juin 2023

동의합니다. (초상권 사용 동의)

Le CFC communique avec ses membres essentiellement à travers son site internet. L'envoi de l'agenda mensuel et autres informations sont adressés par e-mail à chaque membre. J'accepte de recevoir les informations du CFC par e-mail.

CFC는 회원들과 주로 인터넷으로 교류를 합니다. 매달 프로그램을 비롯한 여러가지 정보와 CFC의 모든 소식지를 이메일을 통해 받을 것에 동의합니다.

Compte tenu des frais avancés par le CFC pour les sorties culturelles, toutes annulations signalées dans un délai inférieur à 48h précédant la sortie vous obligera à verser une contribution. Le montant en sera précisé lors de votre inscription.

CFC가 주관하는 목요일 주간투어 참여비의 선 지불시, 출발 48시간 이내 취소 시에는 취소 부담금이 있습니다. 매회 **sortie** 등록시 정확한 금액을 공지하겠습니다.

Le CFC vous confirmera votre adhésion en vous envoyant un mail vous attribuant un numéro d'adhérente qui vous sera demandé à chaque inscription pour les sorties ou les activités.

회원 가입시 부여되는 개별 회원 번호는 CFC의 모든 활동 (sorties, activités) 등록시에 사용될 것입니다.

En cochant cette case, je reconnais avoir lu et j'accepte la politique d'adhésion du CFC / CFC 가입 규정을 숙지하였고 이에 동의하면, 아래 '동의합니다' 부분을 체크해 주세요. *
J'accepte / 동의합니다

COTISATION 회비 : 50 000 W*

(Le virement sur le compte bancaire du CFC : KB (Kookmin Bank) 531737 01 004565한불부인회 CFC doit être confirmé par l'envoi d'un mail en précisant votre nomcà : cfc.tresoriere@gmail.com.

국민은행 : 531737 01 004565 한불부인회(CFC) 계좌이체시 아래 이메일 주소로 확인 메일 보내주시기 바랍니다: cfc.tresoriere@gmail.com.

Paiement en espèce 현금

Paiement par virement 계좌이체

Merci de vérifier vos données avant de cliquer sur "ENVOYER" !

A copy of your responses will be emailed to the address you provided.

Annexe 2 : formulaire de décharge de responsabilité

**Décharge de responsabilité en cas d'accident
dans le cadre de l'activité « randonnée-marche »
ou d'une sortie culturelle organisée par l'Association Cercle Franco-Coréen**

Je soussignée Madame (Nom et prénom) _____ décharge de toute responsabilité, par la présente lettre, l'Association Cercle Franco-Coréen dans le cadre de ma participation à l'activité « randonnée-marche » ou de la sortie culturelle, qui aura lieu le __/__/__ à _____.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur mes biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation à l'activité « randonnée-marche » ou de la sortie culturelle organisée par l'association.

Fait à _____ le / / à ___ heures.

Nom et prénom : _____ Signature :